

Réunion de bureau de l'ensemble vocal Roy de Chœur du 6 avril 2021 via SKYPE

Participants: Charlotte, Annie, Anne-Marie, Didier, Evelyne, Nadia, Thierry et Jean-Baptiste

Excusée : Agnès

Ordre du jour

- Bilan de l'AG
- Point financier (chômage, règlement des cotisations à 20 euros, partitions)
- Répartition des rôles au sein du bureau
- Site Web
- Questions diverses

1. Bilan de l'AG

Compte tenu des circonstances exceptionnelles liées à la pandémie de covid-19, notre AG 2020 s'est tenue avec un peu de retard sous forme de document en ligne soumis au choristes le 19 février 2021.

Le taux de participation et de vote est de 33 sur 36 soit 91%.

Le compte rendu final été diffusé le 27 mars, en y incluant toutes les réponses aux questions posées en ligne par les choristes.

2. Point financier

Les demandes de chômage partiel demandées jusqu'à fin avril ont abouti : les salaires versés ont été remboursés. Charlotte fera la demande d'autorisation préalable pour la période suivante.

Les choristes sont appelés à payer dès maintenant leur cotisation de 20€ telle que votée lors de l'AG, sous forme de chèque ou de préférence de virement.

Partitions : Thierry se charge du suivi du paiement des partitions, avec l'aide d'Anne-Marie.

Evelyne propose de distribuer les partitions aux choristes en donnant RV devant le conservatoire à une date à définir

3. Répartition des rôles au sein du bureau : pas de changement

4. Site web : Daniel a formé Jean-Baptiste sur l'administration du site internet RDC

5. Questions diverses

Evelyne avait proposé d'essayer d'organiser quelques répétitions dans une église à Aulnay à partir de mi mai sous forme de ½ journée le week-end ou de mercredi soir dans le respect des contraintes sanitaires. Malheureusement, il s'avère que seuls les rassemblements en vue de la pratique du culte sont autorisés jusqu'à nouvel ordre.

Le bureau propose par ailleurs d'organiser dimanche 13 juin ou dimanche 20 juin une fête permettant de rassembler les choristes à Aulnay dans le jardin de l'un d'entre nous, dans le respect des contraintes sanitaires.